

APPEL A CANDIDATURE – EMPLOI ETUDIANTS
Référence : Code de l'Education – L. 811-2, D. 811-1 à D. 811-9

Nom de l'UFR ou Service d'Affectation : **Département de musicologie**
Contact : Isabelle His

Affectation :
Université de Poitiers
UFR SCIENCES HUMAINES ET ARTS
Département de musicologie
Bâtiment E08 – pôle centre-ville
15, rue Guillaume VII le troubadour
TSA 81118
86073 POITIERS Cedex 9

À pourvoir à compter du **06 octobre 2025**
Les étudiants présélectionnés seront auditionnés et classés par la commission

Date limite de dépôt des candidatures : 25 septembre 2025 inclus
Entretien oral : 26 septembre 14h (bureau de la direction)

Nombre d'emploi à pourvoir : 2 profils de postes

ACTIVITES :

Profil 1 : soutien à la formation des matières techniques et pratiques (ex : FM, déchiffrage, lecture de note, accompagnement piano) : 24H
Profil 2 : accueil des étudiants, orientation bibliographique, soutien en méthodologie, expression écrite, histoire de la musique : 56H

Date de début et date de fin – Nombre d'heures : 06 octobre au 19 décembre 2025 – 80h à répartir entre plusieurs tuteurs/tutrices

Activités principales :

- Soutien formation des matières techniques
- Soutien en méthodologie, travail personnel, approfondissement

Compétences principales requises et profil :

- Bon niveau technique et/ou dans les disciplines musicologiques

Contraintes particulières :

Horaires de travail :

A définir en fonction de l'emploi du temps des moniteurs et des étudiants de L1
A titre indicatif : ouverture de la salle de travail et des studios dans les créneaux d'ouverture du bâtiment

Rémunération : 12 €/heure

Pour postuler à cet emploi, merci de transmettre votre curriculum vitae et votre lettre de motivation à :

Isabelle.his@univ-poitiers.fr

Merci de bien vouloir préciser dans votre lettre le profil du poste que vous souhaitez (matières techniques, bibliothèque ou les deux).

Tout dossier incomplet ou arrivé en retard ne sera pas étudié.

Les contrats conclus en application du décret cité en référence sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou un contrat doctoral.